



Droit Devant

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Professions Réglementées Auprès des Juridictions n°177

Tous en grève et manifestation le 19 janvier 2023

Cette réforme lèse encore un peu plus les femmes. En 2019, les femmes gagnaient en moyenne 16,5% de moins que les hommes en France selon l'organisme Eurostat. Cet écart s'est creusé durant la dernière décennie. Ce sont autant de cotisations en moins. En effet, qui dit « *salaires moindres* » à travail égal, dit moins de cotisations.

Erratum : Dans un bulletin, nous disions que le système avait dégagé **900 milliards...** Il s'agissait bien sur de **900 millions.**

En moyenne, à ce jour, un homme retraité perçoit 62% de plus qu'une femme. Les femmes représentent par ailleurs les deux tiers des allocations isolés du minimum vieillesse [906,81€/mois pour une personne seule].

Même en prenant en compte les pensions de reversion et la majoration pour enfants, la retraite moyenne des femmes reste inférieure de 25,2% à celle des hommes.

Il est clair qu'allonger la durée de cotisation creuserait encore un peu plus le fossé des inégalités entre les femmes et les hommes.

Merci pour ce bel exemple.

Aujourd'hui, Hélène a le choix de partir :

- A 62 ans avec 1 118 €/mois,
- A 64 ans avec 8 trimestres de surcote, donc 1 217,44 €/mois.

Demain si la réforme Macron passait :

- A 62 ans – rien,
- A 64 ans – 1 193 €/mois.

Sur l'Île-de-France – Rendez-vous 14h République – pour les autres départements, voir avec chaque Union Départementale.

UNE RÉFORME DE PROGRÈS !

RE
LES DÉPUTÉS RENAISSANCE

GRÂCE AUX DÉPUTÉS RENAISSANCE :

HÉLÈNE, née le 1er septembre 1961
Carrière complète intégralement cotisée au SMIC
Début de carrière : 20 ans

AVANT RÉFORME	APRÈS RÉFORME
Pension estimée : 1 118€ BRUT PAR MOIS	Pension estimée : 1 193€ soit + 75€ BRUT PAR MOIS

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « **PRAJ** »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes